RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

1 Flame HR

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 99 boulevard de Grenelle
75015 PARIS
903 806 990 RCS PARIS

Rapport du commissaire à la transformation pour la transformation de la société en société par actions simplifiée

P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

1 Flame HR

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 99 boulevard de Grenelle
75015 PARIS
903 806 990 RCS PARIS

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 1 Flame HR en société par actions simplifiée (SAS)

A l'associé,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions des l'articles L. 224-3 et L.223-43 du code de commerce, par décision de l'associée unique, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer sur la situation de votre société et sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

La situation de la société est satisfaisante puisque son actif circulant est supérieur à ses dettes circulantes au 31 décembre 2024 permet d'assurer la continuité d'exploitation de la société.

P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 23 avril 2025

Stéphane DROPSY
Pour la SARL PBSD AUDIT CONSEIL
Commissaire à la transformation

Signé par Stephane Dropsy
Le 23/04/2025
ID: tx_xzbv99OJA9Xb
Signed with
Universign